

*Administrateur de la Chambre Nationale  
de la Batellerie Artisanale*

à

Monsieur Henri-Michel COMET  
Préfet de la région Midi-Pyrénées  
Préfet de la Haute-Garonne  
Préfet coordonnateur pour  
l'ensemble du Canal des Deux-Mers  
Préfecture Midi Pyrénées  
1, place Saint-Etienne  
31038 Toulouse Cedex 09

Toulouse, le 04 février 2014

Objet : CPER 2014-2020

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre du montage des nouveaux CPER 2014-2020, je me permets d'attirer votre attention sur l'intérêt d'investir dans le transport fluvial de marchandises et plus particulièrement sur le canal des Deux-Mers qui traverse les trois régions suivantes : Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Par ailleurs, le développement du transport de marchandises sur le canal des deux-Mers répond aux attentes formulées par le Premier ministre dans le cadre des CPER :

- La mobilité multimodale
- La transition écologique et énergétique

Aujourd'hui, le canal des Deux-Mers accueille principalement, de Pâques à fin octobre, une activité touristique. Pendant la période creuse, le canal est fermé, d'abord sur le canal du Midi (novembre et décembre), ensuite sur le canal de Garonne (janvier et février), ce qui interdit les voyages de bout en bout pendant quatre mois pour l'activité de transport de marchandises.

L'activité est surtout concentrée, pour le Midi, entre Castelnaudary et Agde, et pour le canal de Garonne, autour de Buzet-sur-Baïse. Le reste du canal ne connaît qu'une très faible fréquentation alors que dans les années 70, le transport fluvial sur le canal du Midi et le canal latéral à la Garonne enregistrait 620 000 tonnes de marchandises transportées soit cent millions de tonnes/kilomètres.

Le schéma de développement et d'aménagement du canal des Deux-Mers en cours d'élaboration prévoit "l'élaboration d'une étude de faisabilité du fret sur le CE2M". La question du retour du fret s'inscrit dans le contexte plus global du report modal dans le secteur du transport, encouragé par la commission européenne et programmé dans le Grenelle de l'environnement, avec un objectif de 25% de marchandises sur des modes alternatifs à la route. En outre, dans chacune des régions concernées existent un fort potentiel en matière de transport, mais par manque d'infrastructures nécessaires au chargement et au déchargement des marchandises, les chargeurs se détournent de la voie d'eau.

Sur la région Midi-Pyrénées se trouve à l'écluse de Lalande un port fluvial. Celui-ci dispose d'un glacis de 7000 m<sup>2</sup> et d'un quai de chargement. C'est un lieu économique stratégique qui se situe à proximité du centre-ville, de la rocade et des zones industrielles du nord de l'agglomération Toulousaine. Or, les derniers aménagements réalisés datent des années 80, des investissements supplémentaires permettraient de construire une plateforme multimodale et par conséquent de capter les flux environnants et de favoriser la création d'emplois.

Par ailleurs, le groupe Sèché est présent en bord de voie d'eau à Agen, Montech et Toulouse ainsi qu'à Salaize sur le Rhône. Des aménagements seraient nécessaires pour encourager le report modal de ces flux de marchandises, de la route vers la voie d'eau tels que des quais de chargement, des engins de manutentions, des zones de stockage couvertes, etc.

En outre, la société Bessac a par deux fois sollicitée les transporteurs fluviaux pour ses tunneliers qui utilisent généralement le transport exceptionnel routier. La circulation de ce type de transport sur un territoire urbain pose de nombreux problèmes, aussi, un report modal sur la voie d'eau est à privilégier. De même, la restriction des livraisons par véhicules à moteurs thermiques dans le centre-ville de Toulouse ouvre des possibilités d'accès par la voie d'eau puisque la ville est traversée du nord au sud par le canal du Midi. Toutefois, l'ensemble de ces prestations ne peuvent être réalisées qu'à la seule condition d'efforts financiers ayant pour objectif l'adaptation du réseau fluvial aux demandes actuelles du marché.

Enfin la partie du canal de Garonne qui traverse la Région Midi-Pyrénées présente des intérêts multiples. Bordée par la route et le chemin de fer, une réelle opportunité de réaliser du transport combiné existe. Le canal du Midi jouit aussi d'une position stratégique très forte, bordé par l'autoroute, il traverse les régions céréalières qui alimentent les ports de Bordeaux et de Port la Nouvelle. Grâce à une aide au report modal et à l'étude d'une nouvelle cale adaptée, il peut être envisagé de recréer une activité économique pérenne sur cette partie de canal désertée par les bateaux. Autant d'opportunités à saisir dans la mesure où des investissements en matière d'infrastructures et d'aménagements doivent être engagés tels que du dragage pour retrouver le mouillage d'origine à 1.80 mètre.

Parallèlement à l'étude puis la réalisation de ces travaux de connexion à la voie d'eau, il est indispensable de faire une étude des flux empruntant l'axe Bordeaux-Toulouse-Sète jusqu'au bassin Rhône-Saône afin de rentabiliser au mieux ces investissements. Ces aménagements doivent être pensés dans le cadre d'une évaluation des flux qui pourraient être reportés sur la voie d'eau, en connexion avec le canal de Garonne. Le canal des Deux-Mers peut à nouveau devenir un territoire dynamique et générateur d'emplois en s'inscrivant dans la politique de report modal et de transition énergétique initiée par le gouvernement. Toutefois, cela ne pourra se faire qu'à travers les investissements que vous voudrez bien lui accorder. Accroître les opportunités offertes par le canal des Deux-Mers en matière de transport de marchandises apportera aussi un regain d'intérêt plus large à la fois pour le tourisme et pour la préservation de sa couverture végétale.

Je me tiens à votre disposition pour discuter de façon plus approfondie et devenir partie prenante des discussions entamées à ce sujet. Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier et vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Jean-Marc SAMUEL